

Département
de la HAUTE-SAVOIE



Mairie de LOVAGNY
Tél : 04 50 46 23 37

ARRETE N° 2022-78
PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE CIRCULATION
RD 116 « Route de Chavanod »

Le Maire de Lovagny,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 et suivants ;
- VU** le Code de la Route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire ;
- VU** le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L.115-1, L.141-10, L.141-11 et L.141-12 ;
- VU** le Code Pénal et les textes l'ayant modifié et complété ;
- VU** la demande, en date du 28 juin 2022, de l'entreprise PORCHERON FRERES ET CIE (369, route d'Orly – 73410 ENTRELACS) ;

CONSIDERANT que, pour des raisons de sécurité durant la réalisation de travaux pour la mise en place d'un poteau béton du réseau électrique aérien à Lovagny, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules au niveau de la RD 116 « Route de Chavanod », du lundi 1^{er} au mardi 30 août 2022 inclus de **8h30 à 17h00**.

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre à l'entreprise PORCHERON FRERES ET CIE d'Entrelacs (74) de réaliser des travaux pour la mise en place d'un poteau béton du réseau électrique aérien à Lovagny, la circulation de tous les véhicules empruntant la RD 116 « Route de Chavanod », sera réglementée du lundi 1^{er} au mardi 30 août 2022 inclus de **8h30 à 17h00**.



Article 2 : Sur cette voie, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit. La chaussée sera restreinte et la circulation se fera sur une voie en alternat par feux tricolores. Le stationnement sera interdit en dehors des emplacements réservés à cet effet.

Article 4 : La signalisation nécessaire, conforme aux dispositions du Code de la Route, sera mise en place par l'entreprise ci-dessus énoncée.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté qui sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meythet,
- le centre technique départemental
- le SDIS
- la Communauté de Communes Fier et Usses,
- l'entreprise PORCHERON FRERES ET CIE, chargée des travaux, pour notification.

Fait à LOVAGNY, le 26 juillet 2022.



Le Maire,
Henri CARELLI